

pas qu'ils s'en acquitteront avec impartialité. Si cette première décision n'a pas été maintenue, c'est que certains membres du comité ont imposé leurs vues à la minorité.

M. BOWELL—Le rapport a été adopté à l'unanimité et sur la recommandation de l'honorable président du Conseil.

M. YOUNG—Je n'ose pas dire ce qui s'est passé à la deuxième réunion du comité, mais l'honorable préopinant sait qu'une opinion différente a prévalu. J'espère qu'aucun obstacle ne sera apporté à la publication du compte-rendu des débats, publication à laquelle tiennent, j'en suis sûr, tous les députés. Je regrette que le plan d'abord préparé à la Chambre par moi, l'honorable député de Cumberland et d'autres, n'ait pas été strictement suivi.

M. DESJARDINS—La seule objection que l'honorable député de Waterloo semble apporter à la dernière décision du comité serait qu'il n'y a pas parité de position entre MM. Decelles et Burgess; mais, à mon sens, les circonstances sont exactement les mêmes.

En outre, la traduction devait être soumise aux députés. De plus, M. Decelles n'aurait fait que reviser le travail de ses aides, qui auraient, ainsi que nous l'a dit l'honorable député de Terrebonne, été choisis en majorité parmi les amis politiques du gouvernement.

Au commencement de la session, le président du Conseil a paru être le chef de son parti dans la province de Québec, mais aujourd'hui, plus qu'auparavant, je crois qu'il y a lieu de se demander qui est le véritable chef du parti ministériel du Bas-Canada.

Ce qu'a fait le président du Conseil en cette circonstance a été blâmé par ses amis politiques, car ils doutent qu'il ait agi avec impartialité. C'est lui qui a pris l'initiative en cette affaire. Il a, surtout, voulu s'assurer les services d'une personne capable de faire une traduction fidèle des débats, et avant de soumettre son projet au comité, il a vu M. Decelles, qui a consenti à se charger de l'entreprise. Je crois aussi qu'il a dit à ce monsieur quel prix il devait demander pour ce travail.

Hon. M. CAUCHON—Non! Non!

M. YOUNG

M. DESJARDINS—La raison pour laquelle le rapport soumis à la Chambre a été adopté à l'unanimité c'est, d'après le rapport même, qu'il y aurait inconvénient à ce que cet ouvrage fut confié à des personnes déjà surchargées de travail, attendu que ce serait les mettre dans la nécessité de négliger une partie de leurs devoirs.

Hon. M. BLAKE—Je demande la parole pour une question d'ordre. L'honorable député d'Hochelaga ne paraît guère arriver à une conclusion, et je crains qu'il fasse perdre beaucoup de temps rien qu'à faire connaître ce qu'a fait le comité.

M. DESJARDINS—Pas du tout.

Hon. M. BLAKE—Il me semble qu'il fait l'exposé des arrangements pris par le comité.

M. DESJARDINS—En aucune façon.

Hon. M. BLAKE—En un mot, il veut faire connaître les actes de l'honorable président du Conseil et du comité.

M. L'ORATEUR—Ce qui serait tout à fait hors d'ordre.

Hon. M. BLAKE—La question dont la Chambre est saisie a seulement trait au rapport du comité et non à la régularité ou à l'irrégularité de ce qu'a pu faire ce comité.

M. DESJARDINS—L'honorable ministre de la Justice n'a pas compris le sens de mes remarques; elles ne portent pas sur ce qui s'est passé en comité, mais sur le motif même du rapport présenté par le comité. C'est une question qui mérite l'attention de la Chambre. Ce comité, je suppose, a été nommé parce que la Chambre avait confiance dans l'impartialité de ceux qui le composent. Lorsque son deuxième rapport fut présenté, il n'a pas immédiatement été l'objet de l'indignation manifestée quelques heures après par quelques honorables députés ministériels.

Cette dernière décision du comité fut au contraire approuvée même par des partisans du ministère. Mais quand l'on vit venir l'un après l'autre, et parmi eux des honorables députés—de nombreux solliciteurs désireux d'offrir leurs services au pays moyennant considération, l'aspect des choses changea nécessairement. Parmi ces députés, quelques-uns s'indignèrent parce que